

Mise en place du CSE : soyez préparés !

Pour vous accompagner dans les réformes,
Flichy Grangé Avocats organise
des ateliers pratiques d'approfondissement
« Chez vous » et « Chez nous ».





LES ATELIERS PRATIQUES D'APPROFONDISSEMENT

(8h30 - 11h30)

Les ordonnances Macron et la loi de ratification du 29 mars 2018 ont profondément modifié le paysage français de la représentation du personnel.

Toutes les entreprises d'au moins 11 salariés devront être dotées d'un Comité Social et Economique (CSE) au plus tard le 31 décembre 2019.

Les textes ouvrent aux partenaires sociaux un vaste champ de négociation permettant de se doter d'un CSE « à la carte ».

Comment organiser sa mise en place en pratique ? Quelles opportunités saisir ?

Cette réforme suscite de nombreuses questions :

- Quelles sont les dates et les modalités de mise en place du CSE ?
- Quel accord pour la négociation ?
- Que négocier ?
- Quel est le rôle des représentants de proximité ?
- Quelles sont les prérogatives du CSE par rapport à celles du CE, des DP, des CHSCT ?
- Quels sont les moyens et les ressources du CSE ?
- Quels sont les nouveaux champs ouverts à la négociation ?
- Quels sont les enjeux de la mise en place d'un conseil d'entreprise ?

Flichy Grangé Avocats propose d'y répondre lors d'ateliers pratiques dédiés à la mise en place du CSE en fonction de l'effectif de votre entreprise. Seront prises en compte les réponses de la circulaire attendue du Ministère du Travail.

ATELIER 1 | MISE EN PLACE DU CSE DANS LES STRUCTURES A ETABLISSEMENT UNIQUE D'AU MOINS 50 SALARIES

- **Dates des sessions :**
Mardi 22 mai, Jeudi 14 juin
de 8 heures 30 à 11 heures 30

ATELIER 2 | MISE EN PLACE DU CSE DANS LES STRUCTURES A ETABLISSEMENTS MULTIPLES

- **Dates des sessions :**
Jeudi 31 mai, Mardi 19 juin
de 8 heures 30 à 11 heures 30

ATELIER 3 | MISE EN PLACE DU CSE DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIES

- **Dates des sessions :**
Mardi 5 juin, Jeudi 21 juin
de 8 heures 30 à 11 heures 30

Modalités d'inscription

Les ateliers pratiques d'approfondissement « Chez nous » :

- Prix par personne : 450 € HT
- Nombre de participants : les ateliers se tiendront en nombre limité à chaque date pour permettre des échanges interactifs
- Lieu : Flichy Grangé Avocats, 66 avenue d'Iéna, 75016 Paris
- Durée : de 8h30 à 11h30 aux dates proposées

Les ateliers pratiques d'approfondissement « Chez vous » :

- Prix : sur devis en fonction des modalités de la formation
- Programme : selon vos besoins
- Nombre de participants : selon vos besoins
- Lieu : dans vos locaux
- Date : à définir ensemble

Inscription à l'adresse email suivante : contact@flichy.com
avec en objet : Ateliers Pratiques

Le Cabinet Flichy Grangé Avocats a une activité de dispensateur de formations professionnelles déclarée sous le n° 11 75 44288 75 auprès de la DIRECCTE d'Ile-de-France.

